



## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 MARS 2011

### **DOSSIER N° 9 :**

MODIFICATION AU TABLEAU DES  
EMPLOIS COMMUNAUX  
AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Mars 2011

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

**Excusés avec procuration** : M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à M. BARRIER), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME THIBAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

**DOSSIER N° 9 :      **MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**  
**Au 1<sup>er</sup> avril 2011****

RAPPORTEUR : M. VALMIER

- 1) **Ajustement de la qualification des emplois suite à des vacances de poste ou de l'évolution des services**

**FILIERE TECHNIQUE**

**Création de l'emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques (Communes de 20 – 40 000 habitants)**

Les emplois fonctionnels sont des emplois permanents totalement distincts des emplois que les titulaires des grades relevant des cadres d'emplois ont vocation à occuper. L'emploi de Directeur des Services techniques relève des décrets n° 90-128 et 90-129 du 9 février 1990.

Cet emploi fonctionnel sera occupé par voie de détachement par un ingénieur territorial. Le fonctionnaire détaché bénéficiera du régime indemnitaire afférent à son grade.

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

- **Création d'un poste de Auditeur interne**

Cette création a pour objectif la réalisation d'études financières régulières d'aide à la décision pour les élus de la collectivité (analyse des ratios financiers, étude sur la fiscalité, étude préalable à la préparation budgétaire et aux perspectives financières) mais aussi la maîtrise des coûts de fonctionnement dans les différents services de la Ville afin d'améliorer la performance économique globale et durable de la commune.

Les besoins du service, ainsi que la nature des missions nécessitant des connaissances hautement spécialisées, justifient la création d'un emploi d'un agent non titulaire de catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la durée de la mission pouvant se décliner sur une durée de trois ans.

Elle comprend notamment la réalisation d'audits, d'études et d'analyses du fonctionnement des services permettant la planification des moyens financiers, humains et techniques, la mise en place de tableaux de bords techniques et stratégiques et des indicateurs d'évaluation de la performance économique globale, ainsi que la diffusion d'une culture de gestion au sein des différents pôles de la Mairie. L'agent recruté percevra une rémunération calculée par référence à l'échelon 1 de la grille indiciaire des attachés territoriaux.(IB 379 IM 349) à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du grade. Il devra justifier d'un diplôme universitaire de 3<sup>ème</sup> cycle en sciences économiques, audit interne ou analyse financière.


Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 29 Mars 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET